



LIVRET D'INFORMATION

**ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
DE VOTRE CAISSE
DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE**



Du 7 au 21 mars 2024

se dérouleront par vote électronique les élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration de la CPRN pour les 4 collèges.

2ème collège

Paris, Orléans, Versailles

4ème collège

Nancy, Colmar et Metz, Besançon, Dijon, Reims

6ème collège

Lyon, Chambéry, Limoges, Riom

7ème collège

Nîmes, Aix-en-Provence, Bastia, Grenoble, Montpellier

Le dépôt des déclarations de candidature doit se faire **avant le 29 janvier 2024.**



Vous recevrez **fin février 2024** un courrier de notre partenaire **NEOVOTE** comprenant votre identifiant et l'ensemble des informations pour vous permettre de voter.



Le vote se déroulera de façon électronique **du 7 au 21 mars 2024.**



Découvrez l'ensemble des actions du Conseil d'Administration via la rubrique ma caisse sur notre site internet et la vidéo de présentation.



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE
2. LES MEMBRES ÉLECTEURS ET ÉLIGIBLES
3. LE FONCTIONNEMENT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE



LES INSTANCES DE LA CPRN

La Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires est l'organisme de prévoyance et de retraite des notaires libéraux.

Elle a pour mission d'assurer la gestion des régimes de retraite et de prévoyance obligatoires au profit de ses affiliés :

- Le régime d'assurance vieillesse de base commun à toutes les professions libérales ;
- Le régime complémentaire composé de la Section B et de la Section C ;
- Le régime complémentaire spécial des Notaires du ressort des Cours d'Appel de Colmar et de Metz ;
- Le régime d'assurance invalidité-décès ;
- L'action sociale.

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'Administration composé de 10 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants, actifs et retraités, élu pour un mandat de 6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans et d'un membre représentant le régime spécial des Notaires du ressort des Cours d'Appel de Colmar et de Metz.

LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la CPRN. Il a pour mission de :

- Gérer le pilotage technique des régimes de retraites et de prévoyance ;
- Définir la politique d'action sociale ;
- Voter les budgets (administratif, technique, immobilier, financier) ;
- Approuver les comptes annuels de la Caisse ;
- Approuver les décisions émises par la Commission des Placements ;
- Voter les modifications statutaires (sous réserve de validation de la Tutelle).

Le Conseil d'Administration prend toutes les décisions qui engagent la CPRN en termes de développement et de suivi de son activité.

10 commissions encadrent la prise de décisions. Découvrez-les en détail.



COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS

11 séances / an

La Commission de Gestion des Placements est en charge de contrôler les actifs financiers de la Caisse ; elle a recours à un Conseil financier et confie une partie de la gestion de ses actifs à des sociétés de gestion. La Commission analyse la rentabilité et la surveillance des différentes classes d'actifs du portefeuille de la Caisse (actions, obligations, immobilier, etc.) ainsi que les gestionnaires auxquels ces placements peuvent être confiés.

La Commission de Gestion des Placements a pour mission de :

- Préparer les décisions du Conseil d'Administration en matière de placements ;
- Produire un rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placements ;
- Déterminer l'allocation tactique ;
- Déterminer l'allocation stratégique d'actifs (1 fois tous les 3 ans) ;
- Définir les règles de placements dans le respect du cadre réglementaire ;
- Procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires financiers ;
- Examiner les investissements immobiliers qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration ;
- Analyser le risque et les performances du portefeuille et décider des opérations d'investissements et de désinvestissements.

COMMISSION DE GESTION DES IMMEUBLES

5 séances / an

La Commission de gestion des immeubles est en charge d'analyser et de préparer les décisions relatives à la stratégie globale de gestion des actifs immobiliers de la CPRN.

La Commission examine l'évolution du parc locatif et le suivi des travaux entrepris tout au long de l'année pour l'entretien du patrimoine.

La Commission de Gestion des Immeubles a pour mission de :

- Effectuer un suivi régulier de la gestion des actifs immobiliers ;
- Examiner les propositions d'achats et de cessions d'immeubles ;
- Veiller au respect de la politique d'acquisition mise en place qui privilégie le rendement, l'emplacement et la qualité des immeubles.

**COMMISSION
DE RECOURS
AMIABLE**

4 séances / an

La Commission de Recours Amiable a pour mission de :

- Examiner les demandes de dérogation aux statuts de la CPRN ;
- Examiner les demandes de remises de pénalités et les majorations de retard.

Les décisions prises par la Commission de Recours Amiable peuvent aboutir à un accord (partiel ou total) ou à un rejet de la demande, elles sont ensuite notifiées aux affiliés.

**COMMISSION DE GESTION
DU FONDS
D'ACTION SOCIALE**

7 séances / an

La Commission de Gestion du Fonds d'Action Sociale de la CPRN a pour mission de :

- Étudier les demandes d'accompagnement auprès des notaires ou leurs ayants-droits ;
- Développer les actions de la Caisse dans le cadre de la prévention et la perte d'autonomie.

La Caisse a décidé de renforcer ses services d'action sociale en mettant en place un partenariat avec la structure MARGUERITE, experte en intervention sociale, pour un accompagnement personnalisé auprès des demandeurs.

Le financement du fonds d'action sociale est assuré par une dotation attribuée par le Conseil d'Administration de la CNAVPL au titre du régime de base et par un prélèvement sur les réserves des sections B et C.

**COMMISSION
DES MARCHÉS
PUBLICS**

ponctuelle

La Commission des Marchés Publics sélectionne les prestataires et attribue les marchés.

La Commission des Marchés Publics a pour mission de :

- Veiller à la bonne application du règlement des Marchés Publics ;
- Examiner les propositions techniques et commerciales des prestataires ayant candidaté ;
- Attribuer les marchés.

**COMMISSION
DE RÉFLEXION**

ponctuelle

La Commission de Réflexion a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'Administration sur les sujets stratégiques :

- Préparation des différentes hypothèses pour la fixation des paramètres annuels de la Caisse ;
- Présentation du plan d'action contentieux ;
- Présentation du plan d'action sociale.

**COMMISSION
DE COMMUNICATION**

ponctuelle

La Commission de Communication a pour mission de :

- Élaborer un plan stratégique de communication de la Caisse avec le périmètre et les axes de développement ;
- Valider le plan de communication annuel ;
- Développer les actions de la Caisse auprès des instances de la profession.

**COMMISSION
D'INAPTITUDE**

ponctuelle

La Commission d'Inaptitude est compétente pour analyser les recours formulés par les affiliés à l'encontre de la décision de la Caisse après avis de l'un des médecins experts de la Caisse sur les demandes de reconnaissance d'invalidité permanente et totale ou d'inaptitude.

**COMMISSION
DE MAÎTRISE DES RISQUES**

ponctuelle

Cette nouvelle Commission a pour mission de :

- Présenter les risques identifiés ;
- d'établir des processus de sécurisation mis en place ;
- Restituer des missions d'audit et de sensibilisation au RGPD.

Elle est en charge de l'organisation de l'activité contrôle interne et présente aux membres de la commission, des rapports d'audit interne et des rapports annuels réglementaires (bilan contrôle interne, rapport de la lutte contre la fraude, rapport sécurité informatique).



LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Une charte de déontologie des administrateurs a été élaborée en 2014 et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle a pour objet de rappeler les grands principes devant être respectés par les administrateurs afin de garantir les bonnes pratiques de gouvernance.

Elle permet aux administrateurs de prendre la pleine mesure de leurs droits et de leurs obligations.

Les administrateurs doivent notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à leur fonction, les codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables, ainsi que les règles propres à la CPRN résultant de ses statuts et du règlement intérieur de son Conseil.

CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2022

LA DÉMOGRAPHIE

11 627 COTISANTS

Hommes
54,03 %
Âge moyen
48,1 ans



Femmes
45,97 %
Âge moyen
45,48 ans

**Cotisation moyenne
annuelle**
28 795 €

8 258 ALLOCATAIRES

Hommes
60,28 %
Âge moyen
76,17 ans



Femmes
39,72 %
Âge moyen
71,34 ans

**Allocation moyenne
annuelle**
42 653 €

LE PILOTAGE DU RÉGIME EN 2022

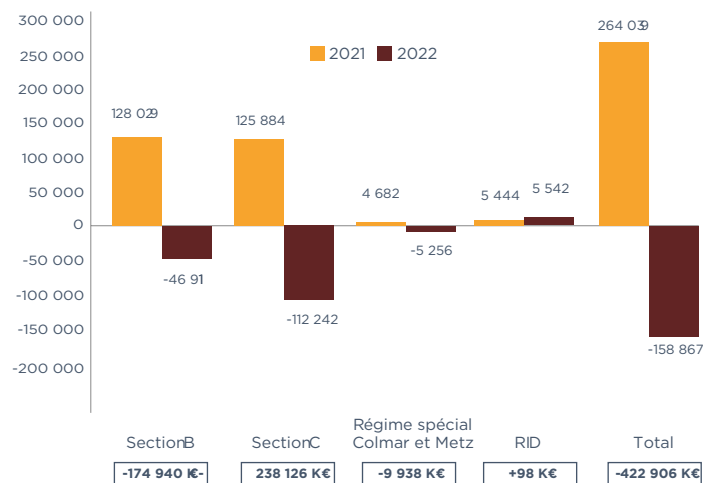
281 185 K€
Cotisations

249 152 K€
Prestations



LES MEMBRES ÉLECTEURS ET ÉLIGIBLES

LES RÉSULTATS PAR RÉGIME AU 31.12.2022



LES MEMBRES ÉLECTEURS ET ÉLIGIBLES

La corps électoral est constitué de deux catégories d'affiliés :

COTISANTS

- Affiliés à jour de cotisations ;
- Affiliés exonérés de cotisations (sauf mesure disciplinaire) ;
- Cotisants volontaires.

ALLOCATAIRES

- Allocataires d'une pension de retraite ;
- Allocataires d'une pension cumul emploi retraite ;
- Allocataires d'une pension de réversion ;
- Allocataires titulaires d'une pension invalidité.

LE FONCTIONNEMENT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

LES MEMBRES ÉLIGIBLES

COTISANTS

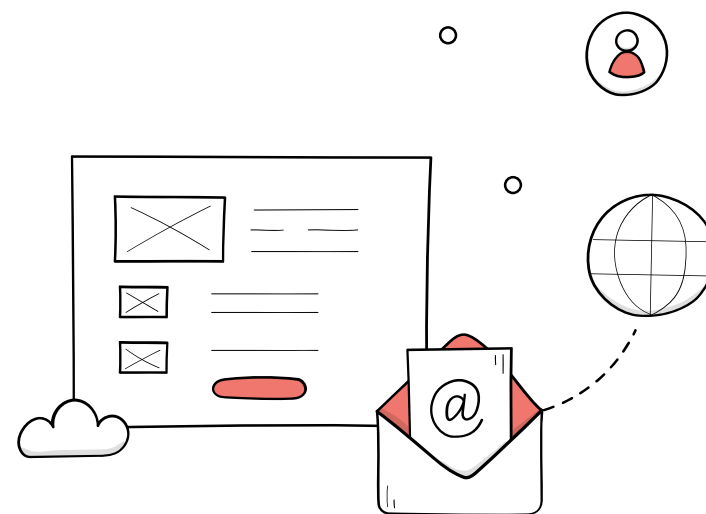
Les cotisants ayant au moins 5 années d'exercice au 1er janvier de l'année des élections.

ADMINISTRATEURS SORTANTS

À la fin de leur mandat.

ALLOCATAIRES

Les allocataires titulaires d'une pension de retraite.



LES ÉLECTIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la Caisse a décidé en 2018 d'organiser les élections du Conseil d'Administration de la CPRN par voie électronique, conformément au décret Gouvernance de juillet 2015.

La CPRN est accompagné par un prestataire spécialisé, certifié par la CNIL, pour l'organisation de ses prochaines élections par voie électronique en mars 2024.

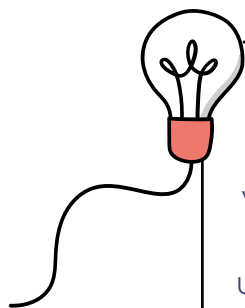
LE CALENDRIER



Le vote se déroulera de la façon suivante :

7 mars 2024 : ouverture du vote par voie électronique à 12h (midi).

21 mars 2024 : clôture du vote par voie électronique à 12h (midi).



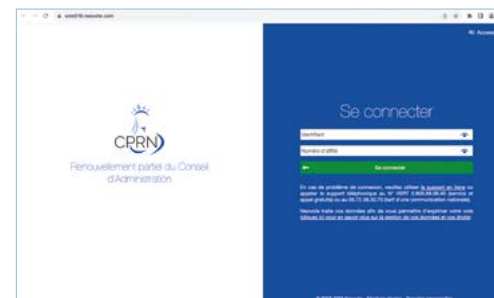
Mi-février 2024, un kit de connexion vous sera adressé par voie postale avec vos identifiants pour vous permettre de vous connecter à l'espace de vote sécurisé. Votre numéro d'affilié vous sera également demandé lors de votre connexion.

Un accompagnement sera mis à disposition avec une assistance téléphonique 24heures/24 et 7 jours/7 (numéro vert)

LA PROCÉDURE DE CONNEXION

1. SE CONNECTER

Vous vous connecterez en saisissant **votre identifiant et votre numéro d'affilié**.



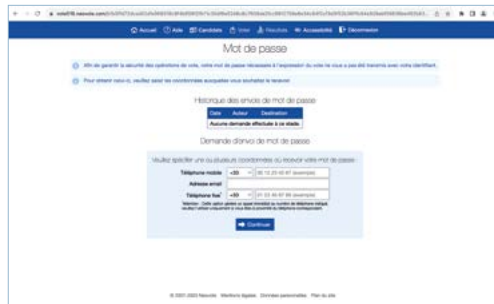
2. PAGE D'ACCUEIL PERSONNALISÉE

Une fois authentifié, vous accéderez à une page d'accueil personnalisée. Vous serez invité à **retirer votre mot de passe** avant d'exprimer votre vote. Vous serez identifié dès la connexion avec confirmation du temps vous restant pour voter.



3. RETRAIT DU MOT DE PASSE

En cliquant sur « Mot de passe », vous devrez **saisir un numéro de téléphone mobile, ou une adresse email, ou encore un numéro de téléphone fixe** afin de recevoir votre mot de passe par sms, par email, ou via un serveur vocal. Le mot de passe sera immédiatement généré et vous sera adressé par le serveur de vote.



4. SÉLECTION DU CANDIDAT

Ayant cliqué sur « Voter », vous serez invité à **sélectionner le candidat de votre choix** (ou le vote blanc). Des informations, photographies et professions de foi pourront être attachées aux candidats.



5. VALIDATION DU VOTE

Vous **confirmez ou modifiez votre vote avant de le valider à l'aide de la matrice aléatoire chiffrée**. Le site sera intégralement accessible aux malvoyants et sécurisera la lecture sonore du Captcha.



6. ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Pour chacun de vos votes, vous **avez la possibilité de consulter l'accusé de réception**. Vous pourrez également le télécharger, le copier ou l'imprimer. Vous disposerez aussi d'une « preuve de vote », vous permettant de vérifier à l'issue du dépouillement que votre bulletin a été pris en compte dans l'urne.





Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris

Tél. : 01 53 81 75 00

Mail. : elections2024@cprn.fr

www.cprn.fr